

Une vision d'ensemble

À la demande de la Confédération, le rapport du PALM doit proposer un chapitre intitulé Vision d'ensemble qui décrit l'état de l'agglomération Lausanne-Morges en 2045.

Pour élaborer cette Vision d'ensemble du PALM 2025, les partenaires s'appuient sur les projets de territoire présentés dans les générations précédentes du PALM, ainsi que sur l'ensemble des travaux et études à portée stratégique et opérationnelle réalisés par les Communes. Afin d'assurer la montée en généralité de ces travaux, des ateliers de coordination thématiques ont été organisés au premier semestre 2023. Ils ont permis de s'accorder sur une description de l'état de l'agglomération en 2045 et d'établir les 3 axes majeurs du projet de territoire du PALM 2025 :

« En 2045, l'agglomération Lausanne-Morges sera un territoire de proximités, structuré par le paysage et développé de manière durable. »

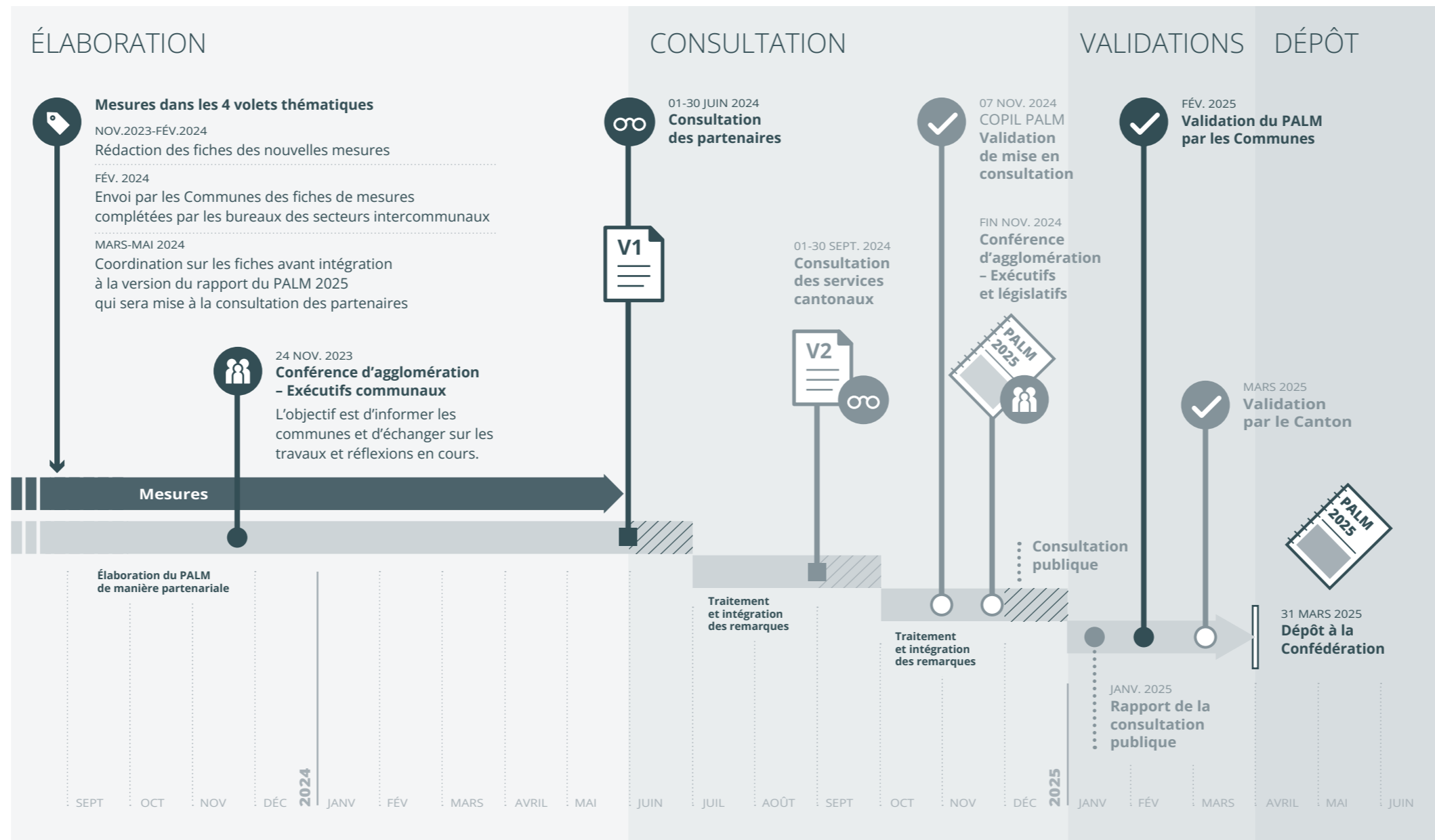
- Des grands paysages structurants, préservés et valorisés
- Des bassins de vie connectés, développés de manière différenciée et qualitative
- Des réseaux de connexion performants, développés de manière optimale.»



Calendrier

Quelles étapes concernent ma commune ?

Actuellement, le projet se trouve dans la phase d'élaboration. Il devra être déposé à la Confédération au plus tard le 31 mars 2025.



PALM 2025 : Éléments-clés

Conférence d'agglomération

24 NOVEMBRE 2023

PALM 2025 : Un projet pour notre territoire

Afin de soutenir le dynamisme économique et démographique de l'agglomération, les partenaires du PALM développent depuis 2007 une vision commune pour leur territoire.

Ce projet d'agglomération stabilise une vision stratégique à l'échelle intercommunale afin de garantir une croissance urbaine harmonieuse, respectueuse du paysage et de l'environnement et d'assurer les conditions de mobilité nécessaires à ce développement, tout en maintenant durablement l'attractivité économique de la région.

Ce faisant, ce projet d'avenir vise à assurer la pertinence et la pérennité des mesures élaborées et des investissements requis, ainsi qu'à accompagner l'obtention de co-financements fédéraux nécessaires à leur réalisation.

Une approche partenariale

L'élaboration du PALM permet de mener une réflexion globale et concertée à propos de l'évolution de notre territoire partagé. Son objectif est de maintenir un haut niveau de qualité de vie et de créer les conditions d'accueil des nouveaux habitants et emplois attendus.

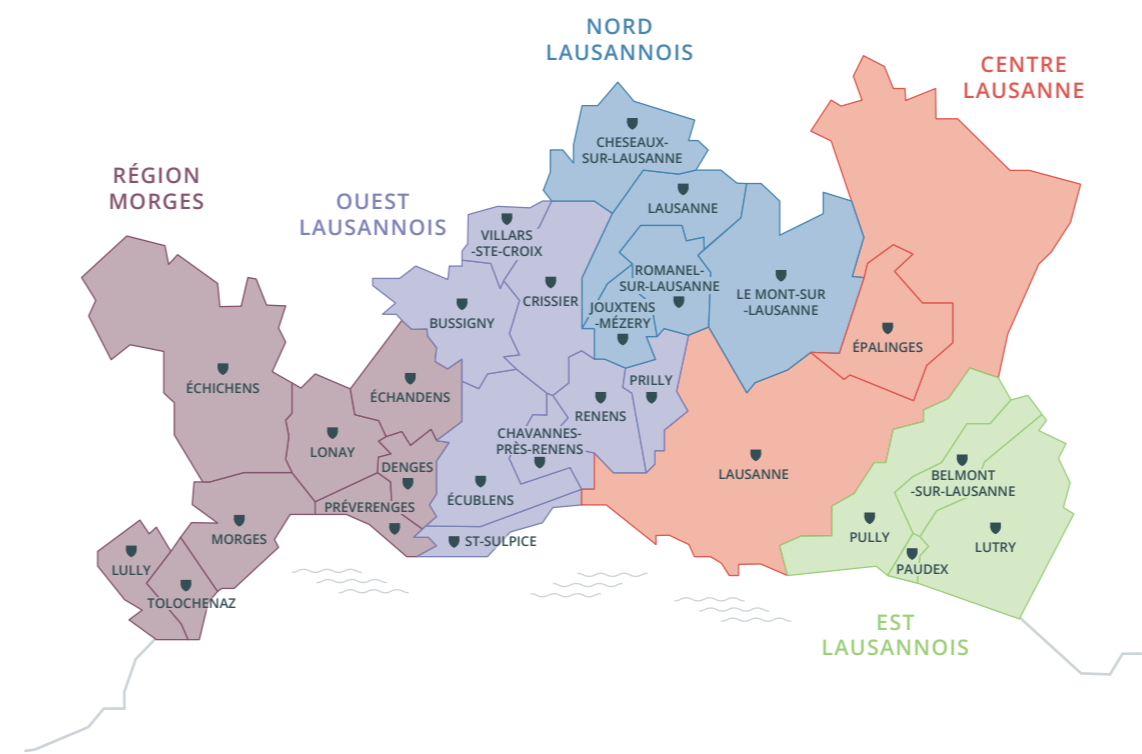
Concrètement, son élaboration repose sur les principes de la concertation et de la participation entre les 36 partenaires concernés. Le rapport se construit en partant des différents projets élaborés aux échelles communales et intercommunales, pour monter en généralité et apporter une cohérence au territoire.

Contexte du PALM 2025

Comme pour les générations précédentes, le dépôt d'un rapport permet d'obtenir des cofinancements fédéraux pour les mesures infrastructurelles de mobilité présentées. Concrètement, la Confédération va recevoir une quarantaine de projets d'agglomération, qu'elle va examiner selon un principe de mise en concurrence sur la base de directives très précises. Seuls les projets cohérents, concertés et proposant une vision stratégique de très

haute qualité bénéficieront des financements escomptés. Pour répondre aux exigences annoncées, le PALM vise à être un territoire de proximités, structuré par le paysage et développé de manière durable. Par ailleurs, en raison de l'abaissement du délai de mise en œuvre à six ans, seules les mesures de mobilité ayant un degré de maturité suffisant pourront être intégrées au rapport.

36 partenaires



26
Communes

3
Services cantonaux

Direction générale du territoire et du logement
Direction générale de la mobilité et des routes
Direction générale de l'environnement

5
Secteurs intercommunaux

2
Associations régionales

Lausanne Région
Région Morges

4 thématiques

La structure du rapport est imposée par les directives de la Confédération. La vision d'ensemble se décline dans des stratégies et mesures au sein de 4 volets thématiques.



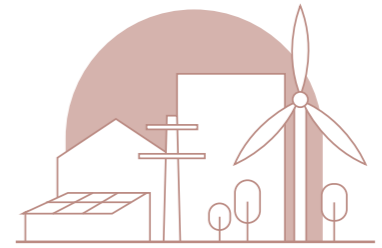
Paysage

Le paysage est le socle de l'évolution de l'agglomération. Le PALM permet de le maintenir et de le renforcer afin que les habitants puissent choisir leur lieu de domicile en sachant qu'ils bénéficieront de conditions paysagères et bâties exceptionnelles.



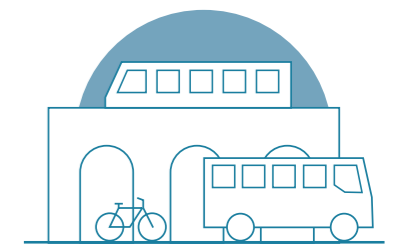
Urbanisation

Le volet urbanisation du PALM vise à tendre vers plus de proximités selon les différents usages du territoire : habiter, travailler, étudier, se soigner, se divertir.



Environnement & énergie

Une agglomération compacte comme le PALM concentre ses effets en son centre. Le volet environnement et énergie concourt à maintenir une haute qualité de vie en milieu urbain, en offrant des espaces de respiration et de préservation tout en réduisant les nuisances.



Mobilité

Le volet mobilité du PALM vise une utilisation plus grande des transports publics et de la mobilité active (vélo, marche à pied), coordonnée avec le développement d'une agglomération des courtes distances au trafic maîtrisé.